

ABONNEMENT

Par année.....\$5.00
Pour six mois..... 2.50
Pour quatre m..... 1.00
Edition Hebdomadaire
Pour l'année.....\$1.00
Payable d'avance.

"RELIGION ET PATRIE"

LE CANADA
JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne...\$0.10
Tous les jours..... 0.05
Trois fois par semaine..... 0.07
Une fois la semaine..... 0.08
Avis de Naissance, Mariage ou Décès..... 0.50
Pour les annonces à longs termes conditions spéciales.

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

STANISLAS DRAPEAU, Administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 23 Juin 1885

FETE NATIONALE

Jour de Saint Jean-Baptiste, ô fête glorieuse !
Tu portes avec toi la trace radienne
De nos vieux souvenirs français ;
Rappelant à nos cœurs les vertus de nos pères,
Tu montres, rayonnant de feux et de lumières,
Leur gloire et leurs nobles bienfaits.

Il est sur le sol d'Amérique
Un doux pays où de cieux,
Où la nature magnifique
Prodigue ses dons merveilleux.

Pour conserver cet héritage
Que nous ont légué nos aïeux,
Malgré les vents, malgré l'orage,
Soyons toujours unis comme eux.

Où de l'union fraternelle,
Jour triomphant et radieux,
Ah ! puisse ta flamme immortelle
Remplir notre cœur de ses feux :

Les vieux chênes de la montagne
Où combattirent nos aïeux ;
Le sol de la verte campagne
Où coula leur sang généreux ;

NOTE DE LA REDACTION

Le Canada ne paraîtra pas de main et après-demain afin de permettre à son personnel de prendre part aux grandes démonstrations nationales qui auront lieu dans la capitale ces deux jours-là.

LA SITUATION EN ANGLE-TERRRE

Lord Salisbury a enfin accepté définitivement la tâche de former un cabinet. Gladstone a promis d'user de toute son influence pour empêcher le parti libéral de faire une opposition factieuse à la politique du nouveau gouvernement.

AU PARLEMENT

L'honorable M. Caron a communiqué à la Chambre, cet après-midi, une dépêche du Nord-Ouest. Elle ne nous apprend pas, à la vérité, que le Gros Ours est pris ni qu'il a la moindre envie de se livrer, mais elle n'en est pas moins joyeuse, puisqu'elle annonce la délivrance de quelques-uns des prisonniers du chef sauvage.

La famille McLean et une couple d'autres personnes, dont les noms paraissent inconnus, se sont enfuis du camp indien, paraît-il, et sont probablement, à l'heure qu'il est, en sûreté dans le fort Pitt.

La dépêche ajoute que le général Middleton est arrivé au fort et que l'on continue à poursuivre le Gros Ours. Voici un diable d'homme, qui menace, si cela continue, de prolonger plus les troubles du Nord-Ouest, à lui seul, que tous

les autres rebelles ensemble ne l'ont su faire.

M. Burbridge, député-ministre de la Justice, a quitté la capitale ce soir pour Regina. Il s'en va surveiller là-bas le procès de Riel, qui doit commencer, paraît-il, le 14 juillet prochain, et il est accompagné de son secrétaire, M. John Leslie.

Si dame rumeur n'est pas menteuse, on n'en a pas encore fini avec le système d'obstruction inauguré par le parti gr-r-ouge contre le bill de la franchise électorale. C'est aujourd'hui, en effet, une nouvelle courante dans les couloirs du Palais Législatif que l'opposition a résolu de prolonger indéfiniment les débats quand va venir la troisième lecture du bill, dans le but de contraindre le gouvernement à proroger les Chambres et à tenir une session automnale.

Je veux certes croire que tous ces prévisions ne sont pas fondées ; mais, s'il en advenait comme l'on dit, j'espère bien aussi que ceux qui ont l'autorité n'hésiteront pas un instant à mettre à l'ordre les brailards de discours, à imposer des barrières au zèle démagogique de la poignée de remuants personnages qui composent la loyale opposition de Sa Majesté dans la chambre des Communes du Canada.

Le Département de la Marine et des Pêcheries doit payer la semaine prochaine des primes de 1884 aux propriétaires de bateaux-pêcheurs du comté de Guysborough, Nouvelle-Ecosse.

Une députation composée de citoyens d'Ottawa a eu une entrevue avec le ministre des Travaux Publics, aujourd'hui, dans le but d'obtenir la permission pour les gens de la capitale de se baigner vis-à-vis un certain endroit des terrains que le gouvernement possède le long de l'Ottawa. Les baigneurs seraient soumis à des règlements quant à la manière de se vêtir et quand aux heures où il leur serait loisible de se livrer à la natation et ils se trouveraient sous le contrôle et la surveillance de la police de la Puissance.

Sir Hector Langevin s'est déclaré favorable à cette démarche et a demandé aux délégués de préparer à ce sujet un mémoire qu'il présentera à ses collègues du Cabinet.

Durant la séance d'aujourd'hui, le bill de M. Costigan, relatif à l'adulteration des matières alimentaires, des drogues et des fertilisants a subi sa troisième lecture et a été adopté. Le bill relatif à la Bibliothèque du Parlement, celui qui range parmi les délits le fait d'amener une femme ou une fille dans une maison de mauvaise réputation ont aussi été passés, et à la suite de la prise en considération de plusieurs autres mesures, le Chambre s'est ajournée à 12.03.

LORGNON.

Dans une lettre adressée au Mail, de Toronto, le R. Père Leduc, O.M.I., vicaire-général du diocèse de St Albert, proteste avec indignation contre les calomnies lancées par certains fanatiques contre le clergé catholique du Nord-Ouest, à l'occasion des troubles qui ont eu lieu en cette partie du pays.

LETTE DE L'HONORABLE J. A. CHAPLEAU AU SUJET DE LOUIS RIEL

L'Indépendant de Fall River, Mass., publie la réponse de l'honorable Secrétaire d'Etat, à des résolutions qui lui furent dernièrement transmises par quelques canadiens-français de Fall River, au sujet de Louis Riel. Nous sommes heureux de donner reproduction à ce document qui, sans contenir de faits nouveaux, met la situation faite au chef des révoltés sous son vrai jour, et qui fera taire, nous le croyons, bien des mécontentements qui n'ont aucune raison d'être. Voici cette lettre :

OTTAWA, 6 juin 1885.

MM. A. Plante et L. Charland, Fall River, Mass., E. U.

Messieurs, Je reçois à l'instant, par la malle, une copie de résolutions paraissant avoir été votées à une assemblée des Canadiens-français de Fall River, tenue dans cette ville, le 24 mai 1885.

Vos deux signatures, comme Président et comme Secrétaire de l'assemblée, apparaissant au bas de ce document, je présume que vous en êtes les expéditeurs, et je m'empresse de vous informer :

1o. Qu'étant un des membres du gouvernement du Canada, je ne saurais accepter l'envoi de résolutions qui sont une condamnation injuste de l'action du gouvernement ;

2o. Que, comme citoyen du Canada, je ne saurais que condamner et flétrir la conduite de ceux qui ont pris les armes contre nous et qui sont responsables des meurtres et des autres crimes qui ont été commis sur le territoire canadien ;

3o. Que les allégations contenues dans les résolutions que vous avez votées sont inexactes, et que vous avez été mal informés sur ces événements malheureux. Si les Métis avaient des griefs sérieux contre le gouvernement canadien, la voie ordinaire de la pétition leur était ouverte comme à tout citoyen libre. Ils ne s'en sont pas prévalus.

Si leurs pétitions n'étaient pas écoutées par le gouvernement, ils avaient le droit, comme citoyens libres, de faire une agitation constitutionnelle et de charger leurs amis au Parlement de faire connaître leurs griefs, leur abandon, leurs protestations. Ils ne l'ont pas fait. Ils savaient qu'ils avaient des amis dévoués dans le Conseil Privé, dans la Chambre, dans la presse ; ils n'ont pas paru se soucier d'eux ni de leur appui. Sous ce rapport Louis Riel a été plus inexorable que les autres, car, plus que personne, il avait été l'objet d'une sympathie active dont il connaissait la valeur.

Louis Riel a été l'auteur de l'insurrection ; c'est lui qui a voulu satisfaire sa vanité, en donnant à ce soulèvement un caractère officiel, lui-même en dirigeant l'action.

Il n'est pas exact que Riel ait refusé de s'unir aux Sauvages et qu'il ait ainsi épargné l'effusion du sang. Au contraire, il a réussi à soulever les tribus les plus éloignées, même les tribus sujettes à la domination américaine, et si les guerriers de Poundmaker n'ont pu rejoindre les rebelles avant l'engagement de Batoche, ce n'est pas grâce à l'intervention de Riel, mais bien à la diligence du général commandant nos troupes. Poundmaker et ses guerriers devaient se joindre à Riel à la demande de ce dernier.

Louis Riel n'a qu'une excuse pour les crimes auxquels il a donné lieu : c'est la manie dont il est atteint. C'est un crank dangereux, un de ces esprits détraqués pour qui la religion et la loi ne sont rien quand leur orgueil est en jeu. Ce qu'il a fait est une folie que la

pitie même ne saurait excuser et que la loi doit visiter avec la même sévérité que la préméditation malicieuse.

Maintenant veuillez excuser la franchise de ma réponse. En 1874, j'ai volé au secours des Métis, quand leurs chefs Riel, Lépine et autres étaient aux prises avec la justice. Je me serais fait un devoir de leur servir encore d'avocat et de faire valoir leurs réclamations. N'allez pas dire que mon devoir comme ministre était de les protéger. Rien ne fut présenté au Conseil, de leur part, qui ait requis l'action spéciale de leurs amis, et jamais Riel, ni aucun des Métis ne m'ont adressé seulement une requête ou même une simple lettre, demandant de les protéger. de les défendre.

Que ces Métis aient été trompés, qu'il y ait eu chez la masse de ces braves gens plus d'imprudence que de malice, je le crois, et vos efforts peuvent se diriger dans ce sens. Quand au chef il ne mérite aucune sympathie, si ce n'est celle qui s'attache au malheur d'un homme qui a commis un grand crime dont il va subir le juste châtement. Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération et me croire

Votre serviteur très humble J. A. CHAPLEAU

Photographies

GRANDE REDUCTION

UN MOIS SEULEMENT

CABINET

\$2.00 par Doz.

Dorion & Delorme

140 Rue Sparks et 569 Rue Sussex, Coin de la rue Rideau.

18 Oct. 1884

L'OCTROI DES TERRES

ACCORDÉ AU

CHEMIN DE FER DU

Pacifique Canadien

CONSISTE EN

Superbes Prairies à Blé et Terres à Paturages au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Terres à bas prix, à proximité du chemin de fer, particulièrement rattachés à la culture des PRODUITS MELANGES DE LA FERME. Elevage des bestiaux, produits laitiers, etc. On peut acheter une terre

Avec ou sans conditions de Culture, selon le désir du colon. Les prix varient de \$2.50 l'acre en montant, avec des conditions exigeant la culture et sans conditions de culture ou d'établissement, à prix faciles, basés sur une inspection minutieuse des examinateurs de la Compagnie.

Si la vente est faite avec condition de culture, UN TROISIÈME de la moitié du prix d'achat est alloué sur la portion de terrain cultivé.

Termes de Paiement: Les paiements peuvent être faits en plein au temps de l'achat, ou en six paiements annuels, avec intérêt. Des Débitures de Terres peuvent être obtenues à la Banque de Montréal ou à aucune de ses succursales, lesquelles seront acceptées à 10 pour cent de prime sur leur pleine valeur, avec intérêt accru, en paiement des terres.

On peut se procurer des Pamphlets, Maps, Guides, etc., en s'adressant au sous-secrétaire à John H. McTavish, Commissaire des Terres, à Winnipeg, à qui toutes communications relatives aux prix, conditions de vente, descriptions des terres, etc., devront être adressées.

Par ordre du bureau, CHARLES DRINKWATER, 13 mars 1885-1a Secrétaire.

Magasin de Chiffons d'Ottawa

On a besoin de VINGT FILLES dans cet établissement, et de bons salaires seront payés. S'adresser au No. 257 rue Cumberland. ALEX. DACKUS, Gérant.

D. GARDNER & Cie. 66 et 68, rue Sparks

TOUTES MARCHANDISES DÉTAILLÉES AU PRIX DU GROS!

3,000 PIECES D'INDIENNES Patrons nouveaux et très jolis. Ces Indiennes doivent être vendus de 7c à 15c par verge.

1000 PIECES DE MOUSSELINE A ROBE Prix, depuis 10 cents à 20 cents la verge. Le plus beau lot de Marchandises qui ait été acheté à Ottawa.

Venez de bonne heure pour faire votre choix d'indiennes et de mousseline, chez

D. GARDNER & Cie., NUMEROS 66 et 68, RUE SPARKS Importateurs Directs.

ARTICLES DE MODES EN GROS ET EN DETAIL

Nonobstant les ventes considérables des dernières quatre semaines, mon stock de Chapeaux garnis et non garnis demeure sans rival dans la cité par la variété et la réduction dans les prix, qui sont parfois même plus bas que les prix en gros.

Plumes d'Autruches, Fleurs Françaises, Nouveaux rubans, Nouveaux châles carrés en soie, Nouvelles ceintures, Nouveaux châles de fantaisie en laine.

et autres articles qui nous arrivent chaque jour, et complète mon stock dans toutes ses branches. Rappelez-vous que toutes les marchandises sont marquées de leurs prix, et qu'il n'y a point de second prix.

A. Woodcock Magasin Spécial de Modes, 39, RUE SPARKS.

DIPHTEBINE

ANTI-DIPHTEBRIQUE Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge

Rien n'est meilleur pour guérir la consommation ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes.

LA DIPHTEBINE VAINCUE! Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité véritablement étonnante de ce remède.

Préparé par le DR. N. LACERTE, LEVIS, P. Q. Prix: 50 cts. la bouteille. En vente chez les pharmaciens. EN DEPOT CHEZ ELZEAR ALARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa. 29 juillet 1884.

G. J. Labelle, Huissier de la Cour Suprême, B. C. RUE BRITANNIA, HULL. Ottawa, 20 nov. 1881

LA PROTECTION SANS EGALÉ ISAIE DAZE

Manufacturier

Marchand de Chaussures EN GROS ET EN DETAIL COIN DES RUES

Dalhousie et de l'Eglise OTTAWA.

Désire faire savoir à ses nombreuses pratiques et au public d'Ottawa et de ses environs en général qu'il a acheté et mis en opération toutes les machines du vaste établissement autrefois en opération sur la rue Sussex par M. Selby Lee pour la FABRICATION DES CHAUSSURES

M. I. Dazé désire attirer l'attention du public sur ce qui suit: Le personnel de l'établissement est sans contredit le plus complet de ce genre à Ottawa et est composé d'ouvriers de première classe.

TOUTE COMMANDE Qui lui sera confiée sera exécutée et expédiée avec soin sous le plus court délai. Une SPECIALITE dans les Commandes Les meilleurs matériaux sont employés, satisfaction garantie. Prix très modérés, UNE VISITE EST SOLICITEE

Les marchands de la campagne feraient bien d'aller visiter cette MANUFACTURE avant d'acheter ailleurs. IZAIÉ DAZE, Propriétaire. 16 mai 84

Après l'inventaire fait de notre stock nous avons décidé d'offrir nos marchandises à des réductions de prix spéciaux, pour ARGENT COMPTANT.

N.B.—Nous garantissons que toutes ces marchandises valent les prix fixés. Pas de déception.

HARRIS, CAMPBELL & Co. RUE O'CONNOR. 4 décembre 1884

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA